

Consultation : combler des lacunes dans les allocations familiales

Le Conseil fédéral a lancé la procédure de consultation relative à la révision de la loi sur les allocations familiales (LAFam). Il importe qu'à l'avenir, les mères au chômage qui touchent une allocation de maternité aient aussi droit à des allocations familiales, ce qui n'est pas le cas actuellement. Par ailleurs, il est prévu d'adapter les conditions d'octroi des allocations de formation et d'inscrire dans la LAFam une base légale pour les aides financières allouées aux organisations familiales. La consultation durera jusqu'au 15 mars 2018.

Pour plus d'informations, voir notre rubrique [Famille >> Politique familiale >> Allocations familiales](#)